



ASTEP : mise en oeuvre au sein de l'académie

publié le 10/09/2015 - mis à jour le 18/04/2018

Correspondants académiques et correspondants départementaux

Descriptif :

Correspondants académiques et correspondants départementaux

L'Accompagnement en Science et Technologie à l'École Primaire (ASTEP) est un dispositif qui s'inscrit dans la dynamique de la "main à la pâte". Agréé par le Ministère de l'Education (BOEN n°24 du 17 juin 2010), il est **destiné à seconder les professeurs du premier degré dans la mise en oeuvre et le déroulement d'une démarche scientifique conforme aux programmes de l'école primaire**. Cet accompagnement est **réalisé pas des étudiants de niveau Bac +3 ou des enseignants chercheurs et des enseignants du secondaire**.

Sur l'académie de Poitiers, ces dernières années, il a déjà mis en oeuvre quelques accompagnements dans des écoles de Poitiers avec des étudiants de l'école d'ingénieurs de Poitiers ENSIP rattachée à l'université, mais hors cadre ASTEP, et désormais une participation de l'unité des sciences fondamentales et appliquées (SFA).

Dans le département de la Vienne, l'ASTEP fait l'objet d'un partenariat entre le Rectorat-DSDEN86 et l'Université de Poitiers. L'accompagnement des classes est réalisé par des étudiants de l'ENSIP (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers) et le département SFA (Sciences Fondamentales et Appliquées).

- **Correspondants académiques :**

- pour le premier et le second degré : M. Bruno De Martel IA-IPR
- pour l'enseignement supérieur sur Poitiers : M. Afzal CHAMROO Maître de conférence à l'ENSIP

- **Correspondants départementaux :**

- Charente : M. Alain PRINSAUD, IEN chargé de la mission Sciences
- Charente-Maritime : M. Gilles TEYSSÈDRE, IEN chargé de la mission Sciences
- Deux Sèvres : Corinne LAMBIN, IEN chargé de la mission Sciences
- Vienne : M. Pascal BONNET, IEN chargé de la mission Sciences



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.